



AVIS DE COURSE
NATIONAL FUN 2010
Du 12 au 18 juillet 2010
Au Yacht Club de Saint Cyprien (66)



1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les règlements fédéraux et de classe
- 1.3. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régates est ouverte à tous les bateaux de la classe FUN.

3.1.1. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Yacht Club au plus tard le 15 juin 2010

3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER : Les droits requis sont les suivants : 175€ jusqu'au 15 juin 2010 et 250€ après

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription : 12 et 13 juillet 2010 de 09h 00 à 19h 00

5.2. Grutage : 12, 13, 18 et 19 juillet 2010 de 09h 00 à 16h00

5.3. Jauge et contrôle : 12 et 13 juillet 2010 de 09h 00 à 16h00

5.4. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
14 au 17 juillet 2010	11h 00

6. JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront du 12 et 13 juillet 2010 à 09h 00 à 16h 00, au Yacht Club.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : Dogsleg et parcours côtier

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Yacht Club de Saint Cyprien
Quai Arthur Rimbaud
66750 Saint Cyprien
France

Contacts :
Robert CALVEZ : 06 03 73 03 73
Judith DE MONT : 06 98 13 32 77
Permanence le Samedi matin de 11h à 12h. Tel: 04 68 21 04 25
E-mail: YC-SC-CYP@wanadoo.fr

Bulletin d'inscription

NATIONAL FUN St CYPRIEN 2010

14-15-16-17 juillet 2010

Skipper :

Nom du skipper :	Prénom :
N° de licence :	Club :
Adresse du skipper :	
Tel :	E-mail :

Bateau :

Nom du bateau :	N° de voile :	
Carte de publicité : OUI – NON		
Equipage :		
Nom :	Prénom :	N° de licence :
Nom :	Prénom :	N° de licence :
Nom :	Prénom :	N° de licence :
Nom :	Prénom :	N° de licence :
Nom :	Prénom :	N° de licence :

Droit d'inscription : 145€ règlement à l'ordre du YC St Cyprien – Date limite d'inscription 15 juin 2010

NB / prévoir 20€ supplémentaire pour les accompagnateurs pour les repas du 13 et 15 juillet 2010

Droit d'inscription : 150 €
Repas supplémentaires : nb x 20€ = -----

Total : € - règlement à l'ordre du YC St Cyprien

En tant que licencié de la FFVoile, je m'engage à respecter les règlements fédéraux, les règles du critérium Ecole de Sport, les règles ISAF et en particulier la règle fondamentale N° 4 : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. ».

Date

Signature :